



Designed by pch.vector
ECONOMIE

Hausse des prix de l'énergie : des aides possibles

Retrouvez ici les aides auxquelles vous pouvez être éligibles en 2023.

Publié le 13 mars 2023

Le bouclier tarifaire

En vigueur depuis octobre 2022, le bouclier tarifaire bloque à 15 % la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité en 2023. Il s'applique à tous les Français.

Les chèques énergie

- **L'indemnité carburant** : 100 € d'aide pour les 10 millions de travailleurs les plus modestes. Les personnes éligibles doivent avoir un revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 €.
- **Le chèque énergie exceptionnel** : entre 100 € à 200 € envoyés automatiquement aux 12 millions de foyers bénéficiaires ayant un revenu fiscal inférieur à 17 400 €.
- **Le chèque énergie** : entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre d'unités de consommation. Le revenu de référence annuel par unité de consommation doit être inférieur à 10 800 euros.
- **Le chèque énergie fioul** : entre 100 € et 200 € pour les foyers se chauffant au fioul et ayant un revenu fiscal strictement inférieur à 20 000 €.
- **Le chèque bois** : entre 50 € à 200 € pour tous les foyers se chauffant au bois, avec un revenu fiscal inférieur à 27 500 €.
- **Fonds Energie d'Action Logement** : jusqu'à 600 € par foyer éligible. Ils concernent les locataires d'hébergement social ou HLM qui doivent justifier d'une hausse des charges au moins supérieure à 100 € par mois et les personnes ayant subi une augmentation des charges plus de 1000 € sur l'année.

Les aides à la rénovation énergétique et au solaire, pour réduire sa consommation d'énergie

<https://www.mairie-saintlyphard.fr/information-transversale/actualites/hausse-des-prix-de-lenergie-des-aides-possible->

- **MaPrimeRénov'** : s'adresse aux propriétaires d'un logement construit datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Par exemple : des travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur en trouvant un artisan chauffagiste RGE à Saint-Lyphard , etc ...

- **MaPrimeRénov' Sérénité** : complément de MaPrimeRénov' pour les foyers modestes.
- **Les aides locales ANAH** : Selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles. Découvrez-les ici.
- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE)** : aides financières attribuées par les fournisseurs d'énergies afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Pour plus d'informations, pensez à comparer les fournisseurs pour bénéficier d'un tarif d'électricité moins cher.
- **La prime à l'autoconsommation photovoltaïque** : pour l'installation de panneaux solaires en autoconsommation. Elle varie de 80 à 380 €/kWc en fonction de la puissance installée.

Exemple : pour l'installation d'un panneau solaire d'une capacité inférieure ou égale à 3 kWc, la prime s'élève à 380 €/kWc.

- **L'Eco-prêt à taux zéro** : prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.
- **La TVA réduite à 5,5 %** : accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.

Plus d'informations : [cliquez sur ce lien](#)

Aides possibles pour les entreprises : [cliquez sur ce lien](#)



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

